



Création artistique Les professionnels disent non au retrait de l'Etat

Dans une lettre ouverte au président, datée du 25 octobre, seize organisations professionnelles du spectacle vivant et des arts plastiques refusent toute disposition ouvrant la voie au retrait de l'Etat. Elles pointent le projet de loi sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et son article 2, alinéa 1-6, qui permettrait à l'Etat de « déléguer par convention » à une collectivité ou à un EPCI « l'exercice de certaines de ses compétences ». La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture s'associe à la démarche.